



**FR**

Cette action est financée par l'Union européenne

**ANNEXE**

de la décision de la Commission relative au programme d'action annuel 2017 (partie 3) en faveur de la République de Madagascar à financer sur le 11<sup>e</sup> Fonds européen de développement

**Document relatif à l'action pour le programme d'appui au financement de l'agriculture et aux filières inclusives dans le sud de Madagascar (AFAFI-Sud)**

|                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                   |
|--------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| <b>1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS</b>                  | Programme d'appui au financement de l'agriculture et aux filières inclusives dans le sud de Madagascar (AFAFI-Sud)<br>Numéro CRIS : MG/FED/040-001<br>Financé par le 11 <sup>e</sup> Fonds européen de développement (FED)                                                             |                                                   |
| <b>2. Zone de bénéficiaire de l'action/ Localisation</b>     | Madagascar<br>L'action sera menée dans les régions Androy, Anosy et Atsimo Atsinanana                                                                                                                                                                                                  |                                                   |
| <b>3. Document de programmation</b>                          | Programme indicatif national (PIN) du 11 <sup>e</sup> FED pour la coopération entre l'UE et la République de Madagascar                                                                                                                                                                |                                                   |
| <b>4. Secteur de concentration/ Domaine thématique</b>       | Développement rural                                                                                                                                                                                                                                                                    | Aide Publique au Développement : OUI <sup>1</sup> |
| <b>5. Montants concernés</b>                                 | Coût total estimé : 31 500 000 EUR<br>Montant total de la contribution du FED : 30 000 000 EUR<br>La présente action est cofinancée par le ministère Fédéral de la coopération économique et du développement Allemande (BMZ) pour un montant de 1 500 000 EUR (mise en œuvre via GIZ) |                                                   |
| <b>6. Modalité(s) d'aide et modalité(s) de mise en œuvre</b> | Modalité de projet<br>- Gestion directe : passation de marchés de services<br>- Gestion indirecte avec la République de Madagascar<br>- Gestion indirecte avec la Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)                                                                 |                                                   |
| <b>7. a) Code(s) CAD</b>                                     | CAD – 300 – 11 <sup>e</sup> FED - Développement rural                                                                                                                                                                                                                                  |                                                   |
| <b>7. b) Principal canal de</b>                              | Canal 1 : 10000 Secteur public /12000 - Gouvernement du bénéficiaire                                                                                                                                                                                                                   |                                                   |

<sup>1</sup> L'Aide publique au développement « doit avoir pour but essentiel de favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie des pays en développement ».

|                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                          |                           |                           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|---------------------------|---------------------------|
| <b>distribution</b>                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                          |                           |                           |
| <b>8. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD)</b>                                             | <b>Objectif stratégique général</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | <b>Non ciblé</b>         | <b>Objectif important</b> | <b>Objectif principal</b> |
|                                                                                                | Développement de la participation/bonne gouvernance                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | <input type="checkbox"/> | X                         | <input type="checkbox"/>  |
|                                                                                                | Aide à l'environnement                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  | X                         |
|                                                                                                | Égalité entre hommes et femmes (y compris le rôle des femmes dans le développement)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | <input type="checkbox"/> | X                         | <input type="checkbox"/>  |
|                                                                                                | Développement du commerce                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | <input type="checkbox"/> | X                         | <input type="checkbox"/>  |
|                                                                                                | Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | <input type="checkbox"/> | X                         | <input type="checkbox"/>  |
|                                                                                                | <b>Marqueurs de Rio</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <b>Non ciblé</b>         | <b>Objectif important</b> | <b>Objectif principal</b> |
|                                                                                                | Diversité biologique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <input type="checkbox"/> | X                         | <input type="checkbox"/>  |
|                                                                                                | Lutte contre la désertification                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | <input type="checkbox"/> | X                         | <input type="checkbox"/>  |
|                                                                                                | Atténuation du changement climatique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | X                        | <input type="checkbox"/>  | <input type="checkbox"/>  |
|                                                                                                | Adaptation au changement climatique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>  | X                         |
| <b>9. Programmes phares thématiques «Biens publics mondiaux et défis qui les accompagnent»</b> | N/A                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                          |                           |                           |
| <b>10. Objectifs de développement durable (ODD)</b>                                            | <p>ODD 1 : Eliminer l'extrême pauvreté et la faim.</p> <p>ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.</p> <p>ODD 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau.</p> <p>ODD 14. Conserver et utiliser de façon durable les océans, les mers et les ressources marines en vue d'un développement durable.</p> <p>ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.</p> |                          |                           |                           |

## RESUME

Le programme AFAFI-Sud cherche à contribuer, de façon durable, à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration durable de la sécurité alimentaire et de la situation nutritionnelle des populations rurales (notamment les femmes) dans le sud et le sud-est de Madagascar. Il cible environ 250 000 personnes concentrées sur 4 zones agroécologiques dans les trois régions Androy, Anosy et Atsimo Atsinanana.

Ce programme s'inscrit dans la continuité du programme ASARA-AINA de sécurité alimentaire et de nutrition mis en œuvre par l'UE au cours des 5 dernières années dans ces régions. Sa conception en tire les leçons et prend en compte les dynamiques et pratiques qui ont été promues, adaptées au contexte du sud et sud-est de Madagascar.

L'intervention s'articule sur deux axes principaux, dans le cadre d'une approche intégrée et participative : i) l'appui au renforcement de la nutrition et de la sécurité alimentaire (N&SA), selon une approche terroir concentrée, et ii) l'appui au développement de chaînes de valeur inclusives.

Les domaines d'appui prioritaires seront les suivants :

**i) Le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.**

**ii) Des actions spécifiques ciblées pour appuyer le développement d'une sélection de filières inclusives**

**iii) Des actions transversales comprenant en priorité :**

- L'accès au matériel végétal et animal amélioré garantissant résilience et productivité.
- La prise en compte systématique des questions environnementales et du changement climatique notamment par le biais de l'amélioration des itinéraires techniques<sup>2</sup>, incluant l'agroécologie et les techniques de conservation des eaux et des sols. Le renforcement très considérable de la prise en compte de la dimension «genre», avec notamment une attention spécifique à l'intégration des femmes chefs de ménage ;
- Le renforcement des capacités des acteurs locaux (structures régionales notamment) ;
- Le développement, la structuration et la professionnalisation des organisations paysannes ;
- La facilitation du financement des activités agricoles.

Ce programme s'inscrit en ligne avec les objectifs du Consensus Européen pour le Développement, dans la mesure où il axe son intervention sur la lutte contre la pauvreté et la malnutrition, tout en promouvant le développement économique local avec les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) du secteur agro-alimentaire ainsi que la gestion et l'exploitation durables des ressources naturelles. L'implication active des femmes et des jeunes est expressément prévue dans AFAFI-Sud.

Afin d'intervenir de façon plus concentrée, systémique, synergique et visible, AFAFI-Sud sera mis en œuvre au niveau des communes, au sein desquelles des sites-terroir seront sélectionnés sur la base de la dynamique locale et d'opportunités concrètes de développement. Plusieurs synergies et complémentarités potentielles avec les autres intervenants et actions dans ces régions ont été identifiées et une unité de coordination et de suivi en assurera la coordination. L'appui en matière de suivi de la mise en œuvre des politiques sectorielles au niveau régional fera partie intégrante d'AFAFI-Sud. Le programme sera mis en œuvre principalement en gestion indirecte, par la République de Madagascar et la GIZ.

---

<sup>2</sup> Un itinéraire technique se définit comme une « combinaison logique et ordonnée de techniques qui permettent de contrôler le milieu et d'en tirer une production donnée. »

## **1 CONTEXTE**

### **1.1 Contexte sectoriel/national/régional**

La population malgache, estimée à 24,2 millions d'habitants<sup>3</sup> en 2016, est majoritairement (75%) rurale et active dans l'agriculture, l'élevage, la pêche et/ou l'environnement. Le contexte en milieu rural, qui a peu évolué depuis l'adoption du Programme indicatif national (PIN) en 2015, est caractérisé par (i) la persistance de la pauvreté<sup>4</sup>, (ii) la croissance démographique élevée<sup>5</sup> (2,8% en moyenne et atteignant le taux de 3,3% dans certains districts du Sud), (iii) des faibles productivité et croissance agricoles (2,2% en 2016, donc en deçà de l'augmentation des besoins alimentaires) et (iv) la persistance de la malnutrition chronique (près de 50%). Les régions Androy, Anosy et Atsimo Atsinanana, s'étendent sur environ 70 000 km<sup>2</sup>, avec une population de plus de 2,5 millions d'habitants. Malgré leurs caractéristiques agro-climatiques très différentes (semi-aride à l'ouest, sub-humide dans le nord d'Androy et l'Anosy, humide à l'est avec des pluviométries pouvant atteindre 2500 mm/an), ces régions connaissent des problématiques de développement similaires (cf. §1.1.3).

#### ***1.1.1 Évaluation de la politique publique et cadre stratégique de l'UE***

Les principaux documents de politique de développement de Madagascar soulignent la nécessité de redynamiser le monde rural et soutenir le secteur agricole. La politique générale de l'Etat de 2014 définit la vision du développement de Madagascar et un certain nombre de préalables, dont l'effectivité de la gestion axée sur les résultats. Le Plan national de développement (PND) constitue la traduction concrète de cette politique, en approche et en moyens. Il retient l'agriculture parmi les cinq secteurs « moteurs stratégiques » de la croissance et se décline en une lettre de politique sectorielle et en un programme sectoriel de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (PSAEP), dont la vision consiste à promouvoir à l'horizon 2025 une production agricole compétitive et durable pour assurer la sécurité alimentaire et conquérir les marchés d'exportation. Le PSAEP<sup>6</sup> comprend cinq programmes portant sur (i) l'exploitation rationnelle et durable des ressources naturelles, (ii) l'augmentation de la productivité et la compétitivité agricoles, (iii) la sécurité alimentaire et nutritionnelle, (iv) l'amélioration de la commercialisation (marchés national et d'exportation) et (v) l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités des acteurs. En plus du riz et des bovins, le PSAEP met en évidence des axes pertinents pour le Sud, comme l'agriculture de conservation, les matériels végétal et animal améliorés, la recherche de résilience des systèmes agro-écologiques, l'entrepreneuriat agricole féminin, la gestion des ressources halieutiques, l'accès à l'eau domestique. Par contre, il aborde peu la valorisation des importantes ressources en eau dans l'agriculture et reste peu précis sur les filières prioritaires. La réalisation du PSAEP sera facilitée par d'autres politiques et/ou stratégies (sous) sectorielles. Il s'agit (i) du Programme national foncier adopté en 2016, qui prévoit la rénovation de cadres juridiques et des statuts, l'extension des plans locaux d'occupation foncière et une meilleure couverture en services fonciers ; (ii) des stratégies et programmes (validés ou en préparation) concernant l'environnement comme le Programme national environnemental pour le développement durable (PNDD), la Stratégie nationale de restauration des paysages forestiers et le Plan d'action national de lutte contre la désertification, qui définit comme priorités la promotion des pratiques agricoles écologiquement durables et la mise en valeur et l'utilisation efficace de diverses sources d'énergie.

Dans le domaine du changement climatique, le Plan national d'adaptation et le plan d'actions

---

<sup>3</sup> <http://www.banquemonddiale.org/fr/country/madagascar/overview>

<sup>4</sup> Banque Mondiale, Diagnostic systématique de pays : Madagascar, août 2015, p.15

<sup>5</sup> Données [www.countrymeters.info](http://www.countrymeters.info)

<sup>6</sup> République de Madagascar, Programme sectoriel agriculture, élevage, pêche (PSAEP) et le Programme national d'investissement agriculture, élevage, pêche (PNIAEP), août 2015

nationales d'atténuation appropriés sont en cours d'élaboration. La contribution prévue déterminée nationale <sup>7</sup> (CDN) préparée au titre de la COP21 en 2015 définit dès à présent pour l'agriculture, l'élevage et la pêche des actions prioritaires en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Elles convergent avec celles prévues dans le PSAEP (et qui seront incluses dans AFAFI-Sud) : (i) vulgarisation de l'agroforesterie, de l'agriculture de conservation, du système de riziculture intensive, et (ii) promotion de modèles intégrés d'agriculture résilientes (bassins versants, infrastructures hydroagricoles, matériels végétal et animal adapté, etc.).

Dans le domaine de la nutrition et l'alimentation, divers engagements ont depuis les années 1990 été pris par le gouvernement malgache. Le document de Politique Nationale de Nutrition a été élaboré et adopté en 2004 pour adresser la malnutrition à Madagascar de manière concertée suivant 14 stratégies multisectorielles. Madagascar s'est depuis beaucoup investi pour une amélioration durable de la nutrition. Le Plan national d'action pour la nutrition (PNAN III ; 2017-2021) a récemment été mis à jour et validé. Il accorde une priorité à la lutte contre la malnutrition chronique, avec une attention sur la fenêtre des 1 000 premiers jours de vie et une mise à l'échelle pour 80% de la population, en promouvant la multi-sectorialité de la lutte contre la malnutrition. Il comporte 3 axes stratégiques (nutrition spécifique, nutrition sensitive et gouvernance) ainsi que des actions de traitement de la malnutrition aigüe.

La Politique nationale de décentralisation et déconcentration s'est concrétisée par l'élaboration des Plans régionaux de développement et des Plans régionaux de développement rural, y compris dans les trois régions ciblées. Ces plans sont à mettre à jour<sup>8</sup>, même si les problématiques et certaines orientations y incluses restent d'actualité. Avec les nouveaux textes de 2014, les services techniques déconcentrés (STD) ont désormais la latitude d'intervenir en concertation et collaboration plus étroites avec les collectivités territoriales décentralisées (CTD) régionales et communales, tout en s'acquittant de leurs fonctions régaliennes. Cette ouverture s'est avérée utile dans l'élaboration des schémas d'aménagement régional ainsi que Communal. Ces derniers offrent une opportunité de structuration territoriale des actions de développement rural car ils fixent les principes<sup>9</sup> d'utilisation du sol (terres agricoles, zones à préserver, réserves foncières). Toutefois, peu de communes ciblées par AFAFI-Sud ont un schéma d'aménagement.

Pour ce qui est du cadre stratégique de l'UE, l'objectif global de l'action de l'UE en réponse aux problématiques auxquelles Madagascar fait face depuis plusieurs décennies est « la réduction de la pauvreté par la relance d'une croissance durable et inclusive ». Il s'agit du premier objectif du Consensus Européen pour le Développement<sup>10</sup>. AFAFI-Sud propose une approche intégrée dans les domaines de la lutte contre la l'insécurité alimentaire et la malnutrition, la gestion durable des ressources naturelles à travers une promotion des techniques agroécologiques et le développement de chaînes de valeur à travers un appui aux micro, petites et moyennes entreprises (MPME) du secteur agro-alimentaire. Le programme offre ainsi une réponse cohérente avec les grands axes identifiée dans la nouvelle politique européenne.

Dans le secteur de concentration du développement rural, l'UE vise à appuyer le gouvernement pour faire face aux grands problèmes du secteur liés aux déficiences en matière de gouvernance. Elle a ainsi retenu comme principaux axes d'appui le renforcement et l'opérationnalisation des institutions (para)publiques du secteur, la promotion des filières vivrières et de rente (y compris par des financements efficaces et équitables), l'amélioration de la nutrition, la gestion durable des ressources naturelles et l'adaptation au changement climatique.

Enfin, s'agissant du thème genre, le Programme AFAFI-Sud s'inscrit en ligne avec la politique

---

<sup>7</sup> <http://www4.unfccc.int/ndcregistry/PublishedDocuments/Madagascar%20First/Madagascar%20INDC%20Eng.pdf>

<sup>8</sup> PRDR et PRD élaborés entre 2003 et 2006

<sup>9</sup> République de Madagascar, Loi d'orientation de l'aménagement du territoire, février 2016

<sup>10</sup> Consensus Européen pour le Développement, JO C210 du 30.6.2017

"genre" de l'UE, en particulier avec les priorités du GAP II.

### **1.1.2 Analyse des parties prenantes**

Les exploitants ainsi que les ménages (y compris ceux dirigés par des femmes) les plus directement ciblés par le programme pratiquent l'agriculture de subsistance, avec une productivité assez faible. Les cultures de rente se développent dans ces exploitations en fonction des possibilités d'accès au marché et de l'existence d'un tissu d'opérateurs du secteur privé. Malgré l'existence d'un cheptel important, l'élevage au sein des exploitations est peu développé et limité par différents facteurs, tels que les vols de zébus et la complexité des procédures d'introduction de races améliorées, notamment pour le petit élevage (caprins, ovins, volaille), entraînant une importante consanguinité et une faible productivité. Certains ménages pratiquent comme activité principale la pêche côtière, dont le potentiel global est très important sur les quelques 600 km de côte des régions ciblées.

Les organisations de producteurs (OP : coopératives, associations, groupements d'irrigants ou formes d'organisation informelle) sont dans l'ensemble peu présentes et faibles, bien que quelques unions d'OP commencent à émerger et à se renforcer. Les OP jouent le plus souvent un rôle de réceptacle des subventions et appuis proposés dans le cadre des projets et restent très limitées en matière de lobbying et d'appuis à leurs membres. La pérennité des fonctions particulières qu'elles ont pu remplir, le plus souvent dans le cadre des projets (paysans relais, multiplication de semences, gestion de l'eau), reste à confirmer. Ces OP de base sont en principe appuyées par des OP faîtières nationales et par les Chambres d'Agriculture. Mais le rôle effectif de ces organisations intermédiaires dans le Sud du pays reste modeste, tout comme celui des autres organisations similaires telles que les Chambres de l'industrie et du commerce et les Chambres des métiers (artisanat). La restructuration des Chambres d'Agriculture, avec l'intégration en leur sein des Centres de Services Agricoles (CSA), est en cours afin d'améliorer leur fonctionnement et leur rôle de conseil aux producteurs. Ceci ne semble pas concerner les organisations de base pour la gestion communautaire des ressources naturelles/forestières (environ 250 actives dans les trois régions du programme) et demandeuses de services agricoles.

Les STD sont représentés par les directions régionales et (pour certains d'entre eux) les circonscriptions des ministères de l'Agriculture et de l'Elevage (MPAE), des Ressources Halieutiques et de la Pêche (MRHP), de l'Environnement, de l'Ecologie et des Forêts (MEEF), de l'Eau, de l'Energie et des Hydrocarbures (MEEH) ainsi que les Offices régionaux de nutrition (ORN). Cependant, leurs ressources ne sont pas suffisantes en l'état actuel pour assurer leurs fonctions régaliennes ou spécifiques : coordination et suivi, facilitation administrative des initiatives, contrôles réglementaires (contrôle forestier, semences, pesticides, etc.). Les services de l'agriculture, de l'élevage, de l'eau et surtout de la pêche, ne sont pas tous suffisamment pourvus en personnel, mais des recrutements sont prévus. Les équipements font défaut dans tous les STD et la demande en renforcement de compétences est forte.

Les CTD, représentées par les 34 communes d'intervention et les 3 régions, ont un rôle à jouer dans la sensibilisation et la mobilisation des acteurs et des populations locales, dans la facilitation en matière foncière (identification des terrains domaniaux et des terrains mobilisables, certification foncière le cas échéant), dans l'intermédiation avec les agriculteurs/citoyens et dans la gestion des points d'eau.

Les opérateurs privés interviennent surtout à l'aval de la production primaire par la transformation ou l'exportation. Le projet ASARA a permis l'émergence et le renforcement de quelques entreprises impliquées dans les chaînes de valeur miel, haricot, ricin et caprins. Si les opérateurs sont en nombre limité, plusieurs d'entre eux interviennent indifféremment dans les cultures de rente classiques (girofle, café, poivre) ou nouvelles (curcuma, gingembre, etc.), en particulier dans la région Atsimo Atsinanana.

Les Fonds régionaux de développement agricole (FRDA) des trois régions ont été appuyés par le projet ASARA. Ils ont pu jouer leur rôle malgré la période de transition sur le statut des CSA

chargés de l'instruction des dossiers de subventions. Deux réseaux de microfinance (CECAM et FIVOY) ont également bénéficié d'appuis de la part du programme ASARA, leur permettant d'ouvrir 43 nouvelles caisses en milieu rural ; leur viabilité dépend toutefois encore de quelques appuis.

Un tissu d'ONG nationales et internationales est présent dans les trois régions. Elles jouent un rôle de mobilisation et d'animation des populations dans divers secteurs, en particulier social (éducation et santé, eau potable, urgence) ainsi que d'appui à l'identification et la planification d'actions dans ces domaines et d'appui technique et conseil pour des activités agricoles ou liées à l'environnement.

### **1.1.3 Domaines d'appui prioritaires/analyse des problèmes**

Plusieurs problèmes concernent de façon globale l'ensemble des trois régions :

- i) La malnutrition chronique reste un des problèmes majeurs au niveau national et en particulier dans le grand sud, où les différentes manifestations de sous-alimentation et malnutrition sont des phénomènes quasi permanents. Dans les trois régions ciblées, le taux de malnutrition chronique varie de 37% à 49% et le taux de malnutrition globale<sup>11</sup> de 7 à 10%, avec des pics périodiques dépassant les 15% dans certaines communes<sup>12</sup>. La majorité des ménages sont directement affectés par différentes formes d'insécurité alimentaire : au 1<sup>er</sup> trimestre 2017, 32% étaient en insécurité IPC<sup>13</sup> phase 3 et 20% en insécurité IPC<sup>14</sup> phase 4. La prévention de la malnutrition qu'elle soit chronique ou aigue nécessite une approche intégrée qui n'a que trop peu été développée jusqu'à présent.
- ii) Les productivités agricoles et de l'élevage sont faibles, vu la faible intensité du travail, l'accès limité aux facteurs de production, le matériel végétal et animal peu résilient et la faible capacité d'investissement.
- iii) Le changement climatique, entraînant notamment une modification du régime des pluies (moins bonne répartition) et une augmentation des besoins en eau des plantes (températures plus élevées, davantage de vent favorisant une évapotranspiration accrue) affecte négativement la production.
- iv) Les ressources naturelles sont globalement mal gérées et dégradées : érosion pluviale et/ou éolienne, ruissellement des eaux pluviales, pratiques du brulis pour les pâturages sur les zones cristallines et pour la culture dans les périphéries des forêts et surtout sur terrains déjà défrichés, déforestation massive dans l'est. En conséquence, 93% de la superficie de l'Androy et 44% de l'Anosy, mais également des superficies importantes à Atsimo Atsinanana, sont menacées voire déjà atteintes par la désertification.
- v) Les infrastructures et équipements sont insuffisants, notamment les aménagements hydro-agricoles sont mal exploités et peu protégés contre l'érosion, les moyens de stockages insuffisants ou à l'abandon, la pêche est limitée aux zones proches des côtes du fait des équipements vétustes et peu performants.
- vi) L'insécurité foncière, qui affecte particulièrement les femmes et les autres catégories défavorisées, limite la taille des exploitations, les superficies cultivées, les investissements et le développement de cultures vivrières, maraîchères et de rente.
- vii) La structuration des organisations de producteurs et villageoises est faible (limitant l'approvisionnement en facteurs de production ainsi que les capacités d'accès au marché et

---

<sup>11</sup> Données régionales, INSTAT/ENSOMD, 2013

<sup>12</sup> Données de dépistage de la malnutrition dans le grand Sud (Ministère de la Santé 2016)

<sup>13</sup> IPC (Integrated Food Security Phase Classification / cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire). Il s'agit d'un ensemble d'outils d'analyse et de processus permettant d'analyser et de classer la sévérité de l'insécurité alimentaire suivant des normes scientifiques internationales. IPC 2 = situation sous pression ; IPC 3 = situation de crise ; IPC 4 = situation d'urgence ; IPC 5 = situation de famine.

<sup>14</sup> Infographie des Communes de décembre 2016.

de négociation de prix avec les acheteurs), et le tissu d'opérateurs privés en aval de la filière est peu dense (ne favorisant pas la concurrence, l'amélioration de la qualité et l'augmentation de la production). L'enclavement des zones (réseaux routiers et de pistes fortement dégradés) renforce la position des intermédiaires commerciaux dans les filières de rente.

viii) L'accès au financement agricole tend à s'améliorer avec la mise en place des FRDA, mais reste néanmoins problématique en l'absence de dispositif pérenne (hors projets) de services de conseil agricole et de vulgarisation. Le micro-crédit reste onéreux et les produits pas toujours bien adaptés aux activités agricoles, d'élevage ou de pêche.

Ces problèmes et domaines d'appuis retenus conduisent à mettre l'accent sur l'efficacité, l'efficience et la viabilité des appuis à fournir.

## 1.2 Autres domaines d'évaluation

S.O.

## 2 RISQUES ET HYPOTHESES

| Risques                                                                            | Niveau | Mesures d'atténuation                                                                                                                                                                                            |
|------------------------------------------------------------------------------------|--------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Renforcement trop tardif des compétences et moyens des acteurs locaux              | M      | Identification participative des besoins prioritaires en renforcement de compétence et mise en œuvre des appuis logistiques et formations dès le début du programme                                              |
| Coordination/harmonisation insuffisante inter-projet/inter-bailleurs/inter-acteurs | M      | Mise en place et institutionnalisation d'un dialogue permanent dès le début du programme.<br>Suivi/animation rapproché de ce dialogue                                                                            |
| Intégration insuffisante entre l'amont et l'aval des terroirs                      | F      | Elaboration et diffusion de référentiel technique et d'approche capitalisant les actions similaires antérieures. Inclusion de cet aspect dans les lignes directrices des appels à propositions                   |
| Importance insuffisante accordée à la question foncière                            | M      | Attention particulière accordée aux opportunités de mobilisation des réserves foncières existantes dans les sites-terroir                                                                                        |
| Difficultés de mise à disposition de matériel végétal amélioré                     | E      | Inclure parmi les activités du programme l'appui à la sélection massale paysanne participative                                                                                                                   |
| Opérationnalité des Centres de services agricoles retardée et insuffisante         | E      | Dialogue rapproché entre le Bureau d'appui à l'ordonnateur national (BAON) et le MPAE sur la restructuration des Chambres d'agriculture et des CSA<br>Implication active des CSA dans les activités du programme |
| Insuffisance et instabilité des ressources humaines des STD                        | M      | Amélioration des conditions logistiques et renforcement de compétences<br>Dialogue continu avec les ministères à travers le BAON                                                                                 |



| Risques                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Niveau | Mesures d'atténuation                                                                                                                                             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Implication insuffisante des opérateurs privés de l'aval des chaînes de valeur                                                                                                                                                                                                                                                                                            | M      | Importance particulière accordée à cet aspect d'approche dans les référentiels et outils élaborés et diffusés et au niveau du mentoring                           |
| Prise en compte insuffisante des contraintes sociales et risques ayant trait aux cultures de rente                                                                                                                                                                                                                                                                        | F      | Analyse préalable des risques liés à une place insuffisante des cultures vivrières dans les systèmes agraires.                                                    |
| L'insécurité des personnes et des biens s'amplifie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | M      | Prévoir des ajustements possibles des zones d'interventions et/ou activités                                                                                       |
| Un certain niveau de "résistance" dans la reconnaissance des femmes en tant qu'interlocutrices solides du développement rural, à terme égal avec les hommes                                                                                                                                                                                                               | M      | Nombreuses activités ciblées sur le genre, en particulier dans la composante 1 (audit genre des parties prenantes au projet, sensibilisation et formations, etc.) |
| <b>Hypothèses</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |        |                                                                                                                                                                   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les axes routiers nationaux (RNT12A et RN13) sont réhabilités dans les 3 ans.</li> <li>- Les centres de santé de base sont renforcés, afin d'améliorer les actions de planning familial et d'assurer la prise en charge des enfants en situation de malnutrition aiguë modérée et sévère dépistés au niveau des CAEM.</li> </ul> |        |                                                                                                                                                                   |

### 3 ENSEIGNEMENTS TIRES, COMPLEMENTARITE ET QUESTIONS TRANSVERSALES

#### 3.1 Enseignements tirés

Les principaux enseignements des projets de l'UE (notamment ASARA et AINA) à prendre en compte sont :

- Concentrer les zones d'intervention pour éviter la dispersion, la faible efficacité et le manque de durabilité des actions. L'approche territoriale concentrée est désormais à privilégier.
- Intégrer les actions de N&SA afin d'améliorer leur efficacité et maximiser leur impact.
- Eviter la multiplicité des intervenants, de façon à simplifier la coordination, accroître l'efficacité et optimiser le rapport coût/efficacité des interventions.
- Renforcer la complémentarité / synergie des interventions, par exemple entre l'arboriculture productive et la production fourragère combinées avec la protection environnementale des bassins versants.
- Renforcer la participation et la contribution locale pour limiter les comportements de dépendance.

On retiendra également les dynamiques et référentiels techniques très adaptés au contexte du sud, qui doivent être consolidés et étendus :

- Le processus de recherche appliquée du Centre technique agro-écologique du Sud (CTAS - ONG malgache basée dans l'Androy), qui se concentre sur les résiliences via : a) l'introduction de matériel végétal amélioré de l'ICRISAT<sup>15</sup>, b) la production et diffusion de semences améliorées à travers une ferme semencière, un réseau de Paysans multiplicateurs de semences (PMS) et de boutiques d'intrants et un mécanisme de certification simplifiée

<sup>15</sup> International Crops Research Institute for the Semi-Arid Tropics.

« semences de qualité déclarée », c) la création et l'extension de modèles de blocs agro-écologiques, combinant protection antiérosive et restauration de la fertilité des sols par les légumineuses, d) l'amélioration des petits ruminants et de la volaille, , e) le développement de pratiques ou de pilotes intégrés en agriculture climatiquement résiliente.

- L'approche de la GIZ<sup>16</sup>, testée sur quatre filières à vocation commerciales avec ASARA (miel, ricin, haricot/niébé, caprin), avec notamment un suivi mapping permanent mettant en évidence les acteurs et les valeurs ajoutées et une mise en réseau des acteurs (y compris les privés) à travers des plateformes. Le modèle est reproductible et généralisable pour toutes les filières, y compris vivrières. L'inclusion des femmes chefs de ménage dans les activités sur ces chaînes de valeur est très certainement une dynamique sur laquelle le Programme AFAFI-Sud s'appuiera ;
- Les actions de nutrition intégrées selon le modèle CAEM, pertinent et reproductible; le CAEM promeut des actions fédérant les femmes (par exemple la fabrication de farines locales, le stockage des produits vivriers, les actions AGR, les associations villageoises d'épargne et de crédit, etc.) et agissent sur les causes de la malnutrition à une échelle locale;
- Des schémas d'aménagement intégrant l'agro-écologie et l'agroforesterie ont été testés et confirmés, en termes d'efficacité et d'appropriation par les producteurs, notamment dans la région Atsimo Atsinanana, et peuvent être répliqués. Il en est de même pour l'identification par le Silo national des graines forestières des espèces d'arbres autochtones adaptées au reboisement et/ou à la restauration forestière ;
- Les infrastructures de taille moyenne voire petite - aménagements hydroagricoles ou unités de stockage - sont mieux à même d'assurer une bonne appropriation, gestion et entretien par les usagers ;
- Des actions spécifiques comme l'aquaculture marquent un succès car elles sont des réponses appropriées à la demande des zones enclavées et constituent des apports nutritionnels protéiniques.

Les principales leçons et dynamiques à retenir à partir d'autres intervenants dans la zone du Sud sont également à prendre en compte :

- L'efficacité des approches participatives et ascendantes démontrée par certaines ONG;
- La coordination entre les opérations d'urgence et le développement (approche LRRD<sup>17</sup>) a parfois été déficiente (notamment sur les semences) et doit être renforcée à travers une concertation institutionalisée, une meilleure communication et des mécanismes de transfert et de coordination au niveau local ;
- Il est nécessaire de pallier la faible attention accordée par les projets à la conservation des eaux et des sols, à la lutte contre le défrichement et à l'aménagement des bassins versants.

### **3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs**

Les partenaires techniques et financiers (PTF) affichent de plus en plus d'intérêt pour le Sud de Madagascar ; ils sont désormais nombreux et actifs dans les différents domaines d'intervention relevant d'AFAFI-Sud. Ainsi, outre les autres actions de l'UE (programme RINDRA, actions d'urgence de le service de la Commission européenne à la Protection Civile et Operations d'Aide Humanitaire Européennes (ECHO), programme routier pour le désenclavement du sud, Accord de Partenariat pour la Pêche Durable - appui sectoriel, projets régionaux du 11<sup>e</sup> FED sur la pêche), les principaux programmes pertinents d'autres PTF intervenant au Sud sont : projets DEFIS et AROPA (Fonds international de développement agricole), PIC 2.2, SWIOFISH 2 et CASEF (Banque mondiale), Projet holistique de conservation des forêts (Agence Française de

---

<sup>16</sup> L'une des 4 composantes du projet ASARA.

<sup>17</sup> Linking Relief, Rehabilitation and Development

Développement), projet "Adaptation des chaînes de valeur au changement climatique - PRADA" (GIZ), programme d'adduction d'eau potable (UNICEF). Ces projets / programmes concernent des domaines tels que les filières agricoles vivrières ou de rente, l'alimentation et la nutrition, la pêche, la promotion de l'entrepreneuriat agricole et agro-industriel, l'alimentation en eau potable, l'aménagement hydro-agricole, l'agro-écologie, l'adaptation aux changements climatiques, la conservation/protection de l'eau, des sols et de la végétation, l'accès au foncier, l'appui au financement du développement agricole et au renforcement des capacités des acteurs régionaux et locaux .

Dans ce contexte, la coordination/concertation avec l'ensemble des PTF<sup>18</sup>, initiée lors de la formulation d'AFAFI-Sud, sera cruciale lors de la mise en œuvre<sup>19</sup>. Le programme AFAFI-Sud prendra les mesures nécessaires (concertation et échanges systématiques, plateformes de coordination) pour coordonner ses actions et faciliter les synergies avec les autres intervenants et programmes opérant dans la région ; ceci concernera notamment les approches (i) d'appui aux filières, (ii) participative, (iii) de ciblage des bénéficiaires, (iv) d'aménagement intégré et durable des terroirs et des agrosystèmes, (v) d'appui au financement du développement agricole, et (vi) d'appui à la structuration des producteurs. Il n'y aura toutefois pas/peu de « chevauchement géographique » de ces appuis sur le terrain. Les PTF concernés ont confirmé leur volonté d'assurer cette coordination étroite. L'effectivité de cette coordination/concertation entre programmes, projets et intervenants sera surveillée attentivement au cours de la mise en œuvre du programme AFAFI-Sud, moyennant au moins un indicateur spécifique (indicateur 1.2 du cadre logique).

### 3.3 Questions transversales

***Environnement et changement climatique*** - Les aspects environnementaux les plus importants en lien avec les filières inclusives et la sécurité alimentaire dans les régions AFAFI-Sud sont la gestion actuelle défaillante des ressources en sol, en eau et de la végétation et le poids futur de plus en plus marqué du changement climatique. Dans la conduite de l'élevage et de l'agriculture, la pratique du brûlis et la déforestation sont courantes et expliquent l'érosion des sols ainsi que l'envasement des dispositifs hydroagricoles et des plans d'eau et rivières. En outre, la partie Sud de la zone d'intervention est sujette à l'influence de vents parfois violents amenant une forte érosion éolienne. L'évolution structurelle du régime moyen et de la variabilité des températures et des pluies due au changement climatique se conjugue à ces pressions anthropiques défavorables aux activités agricoles. Le programme intégrera systématiquement ces questions dans sa mise en œuvre en menant une évaluation environnementale stratégique avant le démarrage et en prévoyant des actions de protection des bassins versants et des aménagements agricoles par des dispositifs antiérosifs, d'agroécologie et d'agroforesterie ainsi que de restauration forestière et de reboisement autour des massifs forestiers, pouvant mixer les espèces autochtones et sauvages provenant de forêts naturelles avec des essences introduites. Les produits liés à l'amélioration des connaissances (référentiels techniques, études, activités de renforcement des capacités, analyse des chaînes de valeurs) intégreront de façon systématique les enjeux climatiques. Les produits liés à l'amélioration des connaissances (référentiels techniques, études, activités de renforcement des capacités, analyse des chaînes de valeurs)

---

<sup>18</sup> En plus de celle "interne à l'EU", notamment afin d'assurer la bonne complémentarité entre les renforcements et appuis institutionnels par le programme RINDRA au niveau central et ceux par AFAFI-Sud au niveau régional, ainsi que la prise en compte des besoins/demandes des niveaux régional et local (exemples : textes réglementaires sur l'importation de races améliorées, sur les délits de défrichement, sur la pêche ; mécanismes de communication entre Ministères et régions ; articulations FDA/FDRA ; certification semences ; ...).

<sup>19</sup> Une concertation étroite avec plusieurs de ces PTF a déjà eu lieu au cours de la formulation du programme AFAFI-Sud. Il convient de noter que cette concertation concernera autant que possible également certains autres projets/programmes intervenant ailleurs que dans le Sud ou que dans les 3 régions concernées par le programme AFAFI-Sud, mais intervenant selon une approche similaire.

intégreront de façon systématique les enjeux climatiques.

**Genre** - Le programme prendra en compte et apportera des réponses à la persistance des inégalités enregistrées entre les hommes et les femmes dans les trois régions en matière de charge de travail (5 à 6 heures/jour de plus pour les femmes), d'accès aux informations concernant les appuis offerts par divers acteurs et aux facteurs de production (terre, outillage), de contrôle des bénéfices/revenus générés par la vente de produits et de participation à la prise de plusieurs autres décisions. Le programme produira à son démarrage un référentiel genre qui aidera les opérateurs à prendre en compte de manière pratique les problématiques d'inégalité des sexes, de manière à contribuer significativement à l'autonomisation des femmes dans les zones rurales et éviter que l'intégration du genre ne se réduise à l'implication des femmes dans les activités du programme. Un effort sera fait au niveau de la conception et de la mise en œuvre des actions d'amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire pour tenir compte du rôle spécifique de la femme dans la gestion des CAEM, en particulier : (i) dans la production alimentaire en lien avec son accès au foncier et aux autres facteurs de production, (ii) au conditionnement, à la transformation et au stockage locaux des produits alimentaires. Ces activités devront également prendre en considération l'importance de la relation mère/enfant, la santé infantine, le planning familial et les soins aux jeunes enfants pour un meilleur accomplissement psychosocial<sup>20</sup>. Outre les actions ciblant prioritairement les femmes chefs de ménage les plus pauvres et vulnérables, les femmes entrepreneures et les femmes membres d'organisations paysannes ou d'associations féminines, d'autres actions utilisant l'approche de « masculinité positive » seront aussi mises en œuvre afin d'engager les hommes vers plus d'égalité dans les charges de travail et dans l'accès aux ressources et aux bénéfices des activités.

## **4 DESCRIPTION DE L'ACTION**

### **4.1 Objectifs/résultats**

Ce programme s'inscrit dans le Programme des Nations unies de développement durable à l'horizon 2030 et contribuera principalement à atteindre progressivement les ODD 1 (Éliminer l'extrême pauvreté et la faim) et 2 (Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable). Il favorise aussi les progrès vers l'atteinte des objectifs 6 (Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau), 14 (Conserver et utiliser de façon durable les océans, les mers et les ressources marines en vue d'un développement durable), et 15 (Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité). Cela n'implique pas d'engagement de la part de la République de Madagascar.

Objectif principal : Réduction de la pauvreté des populations rurales dans le sud et sud-est de Madagascar

Objectifs spécifiques :

OS1 : Le développement agricole inclusif, équitable et durable est soutenu (Composante 1).

R.1.1. Les capacités des acteurs de l'appui au développement rural (agriculture, élevage, pêche, environnement) sont renforcées.

R.1.2. Les référentiels techniques agro-écologiques et climatiques, environnementaux, genre, gouvernance et approche participative sont élaborés et diffusés.

---

<sup>20</sup> Au-delà des bonnes pratiques de sevrage, les pratiques de soins du nourrisson et du jeune enfant ainsi que l'environnement psychosocial sont aussi des facteurs à prendre en compte dans l'arbre causal de la malnutrition.

R.1.3. Les dispositifs de recherche-action, de production et de diffusion de matériel végétal et animal de qualité et répondant aux enjeux climatiques sont en place.

R.1.4. Les conditions du financement rural sont améliorées.

OS2 : La sécurité alimentaire, la situation nutritionnelle et la résilience aux aléas climatiques des ménages ruraux sont améliorées (Composante 2).

R.2.1. Le modèle CAEM intégrant les aspects WASH est opérationnel et durablement installé et opérationnel.

R.2.2. Les agriculteurs utilisent des itinéraires techniques améliorés.

R.2.3. Les disponibilités vivrières et maraîchères sont améliorées.

R.2.4. Les terroirs retenus sont aménagés et mis en valeur de façon intégrée et durable.

OS3 : Les chaînes de valeur inclusives dans des secteurs sélectionnés sont développées (Composante 3).

R.3.1. L'analyse technico économique des filières à appuyer et le mapping de leurs chaînes de valeur ont été réalisés.

R.3.2. Les mesures et dispositifs spécifiques de renforcement des capacités et d'appui direct aux acteurs des filières ont été conçus et sont opérationnels.

R.3.3. Le fonctionnement des différents maillons (production, transformation, accès au marché) des chaînes de valeur appuyées est amélioré et fait l'objet d'un suivi-accompagnement.

## 4.2 Principales activités

**Activités relatives à l'OS1.** Il s'agit principalement de mettre en place les conditions pour permettre le démarrage et la mise en œuvre dans de bonnes conditions de la plupart des résultats, en particulier :

- La mise en place de l'unité de coordination et de suivi (UCS) basée à Tolagnaro pour la coordination, le suivi technique, le système de suivi évaluation et la communication, ainsi que de l'assistance technique et la réalisation des études préalables (situation de référence, étude d'impact environnemental et social, ...). Dans la mesure où certains indicateurs de haut niveau (« impact » et « outcome ») ne sont pas systématiquement assortis de valeurs de référence, les besoins financiers pour recourir aux ressources humaines et techniques seront mobilisées durant la phase de démarrage sur la ligne assistance technique.
- Le renforcement des capacités des STD/CTD au niveau régional et des districts ciblés ainsi que des structures régionales existantes (cellules environnementales régionales, ...), en ce compris les aspects genre (formation et coaching des parties prenantes – équipe projet, CTD, STD), et ce dès le début des activités du programme.
- L'appui aux organismes et autres acteurs de financement du développement agricole : pour les FRDA, il s'agira d'appui-conseil, et pour les institutions de microfinance, de mobilisation d'expertises ciblées pour améliorer le développement de nouveaux produits (y inclus le mobile banking) et adapter le coût du crédit aux conditions locales et à la rentabilité effective des activités agricoles, d'élevage et de la pêche.
- L'élaboration de référentiels pour l'appui aux chaînes de valeur intégrant les dimensions climatiques, l'agroécologie, les risques et opportunités liées au climat, l'aménagement des bassins versants, la conservation des eaux et des sols, l'approche participative, la sélection/approvisionnement en matériel végétal amélioré (dont semences de riz, ...), la gouvernance locale et le genre.
- La recherche-action en matière d'amélioration des matériels végétaux et animaux sera poursuivie avec l'introduction et l'adaptation de ce matériel pour une mise à disposition dans

deux zones (la dynamique de recherche-action existante dans ce domaine sera étendue depuis la zone littorale vers la zone cristalline).

- La communication interrégionale sera facilitée grâce à la mise en place d'équipements performants de communication à distance et l'accès internet.

**Activités relatives à l'OS2.** Le modèle N&SA promu par AFAFI-Sud se situe au niveau terroir et fait appel à une approche multisectorielle et holistique, telle que le préconise l'analyse causale de la malnutrition, en vue de réduire la malnutrition chronique et aiguë. Les activités principales menées dans cette composante incluent :

- Les actions intégrées N&SA et WASH soft avec : l'information, la vulgarisation, le planning familial (y compris supports audio-visuels), la sensibilisation et l'éducation nutritionnelle, les pratiques d'hygiène, l'approvisionnement en eau potable (y inclus les infrastructures de forage – pompage - type pompes bélière ou pompes solaires – d'assainissement et de stockage), la production locale de farines avec des petits équipements et la fabrication de bouillies à partir d'aliments locaux, le suivi de croissance, le conseil et le référencement si besoin pour la prise en charge, le renforcement des liens avec les Centres de santé de base via les agents de santé communautaire, et la mobilisation du foncier au profit des catégories vulnérables telles que les femmes cheffes de ménage et les jeunes agriculteurs.
- Les actions en matière de sécurité alimentaire et d'adaptation au changement climatique seront menées sur les mêmes sites et comprennent notamment : la diffusion de matériel végétal et animal amélioré (PMS et boutiques), l'amélioration de la couverture sanitaire et phytosanitaire, les formations sur les itinéraires techniques, la micro-exhaure de l'eau agricole et irrigation, les aménagements hydro-agricoles y compris le drainage, la disponibilité d'intrants et petits équipements agricoles, les AGR (aviculture, pisciculture et aquaculture), les infrastructures de stockage d'aliments (greniers collectifs et individuels ; récipients améliorés divers).
- Les actions environnementales, à caractère systématique, concernent : aménagement des bassins versants, conservation des eaux et des sols, courbes de niveau végétalisées (fruitiers, arbustes et fourrages), pépinières pour l'agroforesterie et l'agroécologie en particulier sur la zone côtière avec la protection contre l'érosion et pour la restauration forestière et le reboisement (qui sera assez limitée en ce qui concerne le bois énergie).

**Activités relatives à l'OS3.** Les actions prévues concernent l'appui aux filières haricot/niébé, miel et caprin (poursuite de l'appui initié dans le cadre d'ASARA à la structuration des producteurs et développement de la transformation, la valorisation et la commercialisation), pêche côtière à petite échelle et aquaculture, et au moins deux autres filières à sélectionner parmi celles pré-identifiées lors de la formulation du programme (notamment café, girofle, poivre, litchi, gingembre, curcuma, cannelle, vétiver, oignon). Le choix définitif des autres filières (agriculture et élevage) sera finalisé au démarrage du programme sur la base d'un ensemble de critères comprenant les perspectives d'augmentation de la valeur ajoutée totale, le potentiel d'inclusion des ménages vulnérables (notamment des ménages dirigés par des femmes) et le potentiel d'amélioration de la captation de la valeur ajoutée par ces derniers. Les actions comprennent entre autres : i) des études techniques et de marché qui serviront à finaliser la sélection des filières à appuyer ; ii) la mobilisation d'expertises spécifiques pour l'appui aux filières retenues ; iii) des investissements, notamment pour la filière pêche et aquaculture (équipements pour la production, la transformation et la valorisation des produits, aménagement de sites de débarquement pour la pêche, dispositif d'apprentissage...), iv) l'appui à la structuration des producteurs (coopératives, groupements, unions, plateformes...) ; v) la mise à disposition de ressources pour les acteurs opérant dans les zones d'intervention des filières retenues ; vi) l'accompagnement soft à la demande (« mentoring ») aux partenaires impliqués dans les filières au titre de la composante 2 et à harmoniser l'approche chaîne de valeurs et vii) le suivi permanent de l'approche chaîne de valeur (mapping).

### 4.3 Logique d'intervention

Le programme AFAFI-Sud inclut trois composantes, qui correspondent aux 3 objectifs spécifiques et qui s'articulent de façon précise.

**La composante 1** «Le développement agricole inclusif, équitable et durable est soutenu» aura une forte teneur “capitalisation des acquis antérieurs”, et diffusera des outils pratiques et durables (guides, référentiels, ...) utilisables par les différents intervenants et acteurs du développement agricole des trois régions à tous les niveaux, et procédera à des renforcements des compétence “de base” de ceux-ci et assurera, enfin, un lead et un accompagnement/mentoring de qualité de leur action, en garantissant plus particulièrement la cohérence/conformité entre les différentes approches, méthodes et modalités d'utilisation des outils fournis. Il conviendra donc de veiller à ce que (i) les différentes activités de cette composante soient réalisées à temps, afin que leurs résultats puissent effectivement bénéficier à la bonne mise en œuvre des composantes C2 et C3 et que (ii) la concertation/harmonisation avec les autres projets/PTF soit effective. AFAFI-Sud attachera une attention particulière à la nécessité d'assurer une plus grande lisibilité des actions en termes d'efficacité et de durabilité.

**La composante 2** «La sécurité alimentaire et la situation nutritionnelle des ménages ruraux sont améliorés », dans un souci mieux répondre à une approche intégrée des activités de N&SA, comprendra des actions ciblées géographiquement sur 4 zones agroécologiques<sup>21</sup> dans lesquelles ont été sélectionnées les communes répondant notamment aux critères de malnutrition, de difficulté d'accès à l'eau nutritionnelle, de potentiels productifs et d'action environnementale.

La composante 2 vise à atteindre, sur des sites-terroir de dimensions réduites et représentatifs des différentes zones agroécologiques des 3 régions ciblées par le programme, des résultats et impacts significatifs en matière alimentaire, nutritionnelle et environnementale, permettant ainsi de créer des modèles réellement crédibles et reproductibles ailleurs. Le choix et le dimensionnement définitifs de ces sites devra effectivement tenir compte de la nécessité de concentration de l'action dans l'espace, afin que la proportion des terrains faisant l'objet d'aménagements (c'est à dire le ratio « superficie des aménagements/superficie agricole utile totale ») soit significative<sup>22</sup>.

**La composante 3** «Les chaînes de valeur inclusives dans des secteurs sélectionnés sont développées.» concernera un certain nombre de filières porteuses, pouvant être promues de façon à améliorer de façon significative les revenus des producteurs. Elle se focalisera sur les étapes des chaînes de valeur se trouvant à l'aval de la production primaire. L'implication du secteur privé sera aussi active et directe que possible, y compris pour le renforcement des compétences (productivité et qualité des produits ; organisation ; ...) des producteurs. Les appuis à fournir aux opérateurs privés eux-mêmes seront identifiés et conçus en concertation étroite avec ceux-ci. Ces appuis pourront fréquemment concerner des « clusters » d'opérateurs, puisque pour un nombre assez important de filières (notamment à Atsimo Atsinanana : girofle, café, poivre, gingembre, litchi, curcuma, miel, ...) les opérateurs privés concernés constituent un groupe relativement restreint engagé dans plusieurs voire toutes ces filières. Les études complémentaires de filières à réaliser en début de programme devront effectivement tenir compte non seulement des opportunités, mais aussi des divers risques et contraintes (économiques, sociaux, techniques, ...) inhérents aux différentes filières. Les résultats de cette composante seront mis à profit au niveau des terroirs ciblés par les actions N&SA, sachant que

---

<sup>21</sup> Zone 1 Cristalline (région Androy) : district de Bekily 5 communes et district de Betroka 3 communes. Zone 2 Littoral (région Androy) : district de Tsiohmbé 4 Communes. Zone 3 (Sud région Anosy) : district Tolagnaro 9 communes. Zone 4 (région Atsimo Atsinanana) : district de Farafangana 9 communes, district de Vangraindrano 2 communes, et district de Vondrozo 2 communes.

<sup>22</sup> Pour un ratio « superficie des sites/superficie des communes retenues » d'environ 25%, le ratio « superficie des aménagements par site /superficie agricole utile totale des sites » devrait être de l'ordre de 25% à 40%.

la zone d'intervention de la composante 3, bien que plus étendue, coïncidera fortement avec celle de la composante 2.

Les composantes 2 et 3 du programme auront recours à une approche participative de ciblage et d'implication des bénéficiaires, puis d'identification/conception/montage/mise en œuvre des actions, en s'efforçant de conditionner les appuis du programme à une réelle implication et une participation effective des bénéficiaires dans la mise en œuvre des actions. Ce principe sera utilisé dès le début du programme, pour l'identification/choix des sites-terroir de la composante C2. L'organisation locale « ad hoc » des ménages et exploitations, voire (là où elles existent ou peuvent être mises en place) les organisations formelles des producteurs, feront partie de cette conditionnalité. A ce niveau, les acteurs en charge de la mise en œuvre du programme veilleront à impliquer de façon optimale les coopératives de production et de transformation, les associations de producteurs et d'irrigants, les communautés de base (COBA) et les autres groupements locaux formels ou informels. Parmi les appuis et outils visant à atteindre cet objectif figurera l'utilisation judicieuse, là où cela est réalistement possible, des subventions en cascade, dans le cadre des subventions accordées sur appel à proposition. Les CTD seront également activement impliquées afin qu'elles jouent au mieux des rôles d'intermédiation (en début de programme, au moment de l'identification et du choix des sites d'intervention) et d'animation (au moment de la mise en œuvre des actions). De façon globale, l'effectivité de la coordination inter-acteurs fera l'objet d'une animation et d'un suivi rapprochés par l'Unité de Coordination et de Suivi, avec l'appui de l'AT et de la GIZ.

## **5 MISE EN ŒUVRE**

### **5.1 Convention de financement**

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire, tel que prévu à l'article 17 de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE.

### **5.2 Période indicative de mise en œuvre**

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4.2 seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de **72** mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision et les contrats et accords concernés ; les modifications apportées à la présente décision constituent des modifications non substantielles au sens de l'article 9, paragraphe 4 du règlement (UE) 2015/322.

### **5.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire**

S.O.

### **5.4 Modalités de mise en œuvre**

#### **5.4.1 Passation de marchés (gestion directe)**

| <b>Objet en termes génériques</b>              | <b>Type (travaux, fournitures, services)</b> | <b>Nombre indicatif de contrat(s)</b> | <b>Trimestre indicatif pour le lancement de la procédure</b> |
|------------------------------------------------|----------------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| Coordination et gestion (assistance technique) | Services                                     | 1                                     | 1 / 2018                                                     |



#### **5.4.2 Gestion indirecte avec une agence d'un État membre de l'UE**

Une partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec la Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH (GIZ), conformément à l'article 58, paragraphe 1, point c), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 FED applicable en vertu de l'article 17 du règlement (UE) 2015/323. Cette mise en œuvre implique:

- la mise en œuvre de la totalité de la composante 3 (Promouvoir les chaînes de valeur inclusives dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, avec un souci de productivité, de rentabilité, d'équité et de durabilité), avec des appuis directs sur certaines filières (au minimum : pêche et aquaculture, haricot/niébé, caprins, miel) et des appuis en partenariat avec différents opérateurs pour quelques filières inclusives à sélectionner (au minimum 2).
- La contribution à la mise en œuvre de certaines activités de la composante 1 (Favoriser les conditions techniques, institutionnelles / de gouvernance et financières pour permettre une croissance agricole inclusive durable).

Ce mode de mise en œuvre se justifie car la GIZ a une expertise prouvée en matière d'appui aux chaînes de valeur, y inclus dans le sud de Madagascar.

L'entité en charge réalisera des tâches d'exécution budgétaire suivantes: conclusions de contrats et subventions, exécution des transactions financières.

#### **5.4.3 Gestion indirecte avec le pays partenaire**

Une partie de la présente action ayant pour objectif de contribuer de façon durable à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la situation nutritionnelle des populations rurales dans le Sud de Madagascar peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec la République de Madagascar conformément à l'article 58, paragraphe 1, point c), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 applicable en vertu de l'article 17 du règlement (UE) 2015/323 conformément aux modalités suivantes.

Une période de contractualisation de 48 mois est reconnue à l'action pour les activités en gestion indirecte avec le pays partenaire.

Le pays partenaire agit en tant que pouvoir adjudicateur dans le cadre des procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions. La Commission procède à un contrôle ex ante de toutes les procédures de passation de marchés sauf lorsque des devis-programmes sont concernés, en vertu desquels la Commission exerce un contrôle ex ante pour les marchés dont le montant est supérieur à 100 000 EUR (ou inférieur, en fonction de l'évaluation des risques) et peut exercer un contrôle ex post pour les marchés dont le montant est inférieur à ce montant. La Commission procède à un contrôle ex ante des procédures d'octroi des subventions pour tous les contrats de subvention.

Les paiements sont exécutés par la Commission sauf lorsque des devis-programmes sont concernés, en vertu desquels les paiements sont exécutés par le pays partenaire pour les frais de fonctionnement ordinaires, les marchés en régie et les contrats dont le montant est égal ou inférieur à 300 000 EUR et dont le montant est égal ou inférieur à 300 000 EUR pour les subventions.

La contribution financière couvre, pour un montant indicatif de 450 000 EUR, les coûts de fonctionnement ordinaires découlant des devis-programmes.

Conformément à l'article 190, paragraphe 2, point b), du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 et l'article 262, paragraphe 3, du règlement délégué (UE) n° 1268/2012 applicable en vertu de l'article 36 du règlement (UE) 2015/323 et l'article 19 c, paragraphe 1, de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE, le gouvernement de Madagascar applique les règles de passation de marchés établies à la deuxième partie, titre IV, chapitre 3, du règlement (UE,

Euratom) n° 966/2012. Ces règles, ainsi que les règles applicables aux procédures d'octroi de subventions conformément à l'article 193 du règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 applicable en vertu de l'article 17 du règlement (UE) 2015/323, seront fixées dans la convention de financement conclue avec le gouvernement de Madagascar.

Afin de contribuer aux outputs/produits des composantes 1 et 2 du programme AFAFI-Sud, un appel à proposition sera lancé.

## 5.5 Champ d'application de l'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetés, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable, sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique conformément à l'article 22, paragraphe 1, point b), de l'annexe IV de l'accord de partenariat ACP-UE en cas d'urgence ou d'indisponibilité de produits et services sur les marchés des pays concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés si l'application des règles d'éligibilité risque de rendre la réalisation de la présente action impossible ou excessivement difficile.

## 5.6 Budget indicatif

| Modalité de mise en œuvre / composante                                                | Contribution de l'UE (Montant en EUR) | Contribution indicative de tiers, en EUR |
|---------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|------------------------------------------|
| 5.4.1 Passation de marchés (gestion directe)                                          | 3 250 000                             |                                          |
| 5.4.2 Composante 1 et Composante 3 - Gestion indirecte avec la GIZ                    | 7 500 000                             | 1 500 000                                |
| 5.4.3 Composante 1 et Composante 2 Gestion indirecte avec la République de Madagascar | 17 400 000                            |                                          |
| 5.9 - Evaluations, 5.10 - Audit                                                       | 450 000                               |                                          |
| 5.11 - Communication et visibilité                                                    | 400 000                               |                                          |
| Provision pour imprévus                                                               | 1 000 000                             |                                          |
| <b>Total</b>                                                                          | <b>30 000 000</b>                     | <b>1 500 000</b>                         |

## 5.7 Structure organisationnelle et responsabilités

**Le maître d'ouvrage** d'AFAFI sud est le ministère des finances et du budget, ordonnateur national du FED à Madagascar<sup>23</sup>. **Le maître d'ouvrage délégué** est le régisseur de l'unité de coordination et de suivi. **Les maîtres d'œuvre** sont : (i) Les ministères en charge de l'agriculture de l'élevage (MPAE), des ressources halieutiques et de la pêche (MRHP), de l'environnement, de l'écologie et des forêts (MEEF), à travers leurs directions régionales ; (ii) La GIZ en tant qu'agence de coopération internationale d'un État membre de l'UE.

<sup>23</sup> Le maître d'ouvrage désignera la structure qui procédera à la production des documents facilitant les formalités d'immigration, d'installation de l'assistance technique internationale, ainsi qu'à la délivrance des documents nécessaires à l'obtention des exonérations et autres franchises de droits et taxes prévues dans le cadre du FED

**L'Unité de Coordination et de Suivi** du programme AFAFI Sud sera installée à Tolagnaro. Elle sera composée d'un régisseur (également responsable de suivi-évaluation) représentants l'ordonnateur national, de 4 responsables techniques détachés par respectivement le MP AE, le MRHP, le MEEF, d'un comptable et de personnels d'appui (secrétaire, 2 chauffeurs, gardien).

**Les Directions régionales**, en tant que maîtres d'œuvre, sont notamment responsables : (i) de l'élaboration et la validation de leurs programmes de travail annuels, (ii) de la participation à la préparation et à la mise en œuvre du devis programme, (iii) de la participation à la préparation des dossiers d'appel d'offre, (iv) de la participation au lancement, au suivi et à la réception des marchés, (v) du suivi courant de l'ensemble des activités et résultats du programme dans les domaines sectoriels relevant de leur responsabilité et (vi) de la préparation et de leur participation/représentation aux instances de coordination et de pilotage régionales et nationale.

**Le comité de pilotage** se tiendra au moins une fois par an à Antananarivo ou dans le Sud. Il est présidé par l'ON. Sa vice-présidence sera assurée en alternance par le MP AE, le MRHP et le MEEF. Ses autres membres sont les autres Ministères sectoriels concernés (eau, commerce, ...), la GIZ, l'ONN, le Fonds de développement agricole, le fonds pour l'élevage et les chefs de région. La Délégation de l'UE à Madagascar, les autres PTF les plus directement concernés, la profession agricole, le secteur privé agro-industriel, les organismes de recherche et les ONG bénéficiaires de subventions dans le cadre du programme, ainsi que toute autre personne physique invitée dans l'intérêt du programme, assisteront aux réunions du comité de pilotage à titre d'observateurs avec droit à la parole. Une attention particulière sera donnée afin que la voix des femmes en tant qu'interlocutrices du développement (et pas uniquement bénéficiaires de l'action) soit prise en compte durant ces réunions et à chaque occasion d'échanges et de prises de décisions. D'autre part, il est prévu de réaliser un audit genre adressé à toutes les parties prenantes afin de prendre connaissances des compétences et capacités institutionnelles dans ce domaine, et garantir une mise en œuvre qui soit axée sur tous les aspects du genre.

## **5.8 Suivi des résultats et rapports**

Le suivi des résultats sera conforme au plan de suivi-évaluation qui sera élaboré en tout début du programme et définira les baselines et affinera les indicateurs. Il utilisera des fiches de suivi basées sur les indicateurs objectivement vérifiables de résultats figurant dans le cadre logique du programme.

Le partenaire de mise en œuvre établira un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

## **5.9 Évaluation**

Eu égard à l'importance et la nature de l'action, il sera procédé à des évaluations à mi-parcours et finale de la présente action par l'intermédiaire de consultants indépendants, commandées par la Commission. L'évaluation à mi-parcours sera réalisée pour résoudre des problèmes, à des fins d'apprentissage.

La Commission informera le partenaire de mise en œuvre au moins 1 mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire de mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts en charge de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les

recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

À titre indicatif, il sera conclu 2 marchés de services d'évaluation au cours de la période janvier 2020 – juin 2023.

#### **5.10 Audit**

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

À titre indicatif, il sera conclu un marché de services pour la vérification des dépenses des devis-programmes et/ou des mémoires de dépenses intermédiaires. Des marchés de services seront conclus durant la mise en œuvre du programme pour réaliser des audits en fonction des besoins.

#### **5.11 Communication et visibilité**

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE. Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies par l'UCS, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 5.6 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subvention et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne. Les marchés à contracter au titre de la ligne budgétaire « Communication et visibilité » seront passés en gestion directe et en gestion indirecte avec la République de Madagascar.

## **6 CONDITIONS PREALABLES**

S.O.

## Acronymes

|            |                                                                                         |
|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| AFAFI      | Appuis au financement de l'agriculture et aux filières Inclusives                       |
| AFD        | Agence Française de Développement                                                       |
| AGR        | Activités génératrices de revenus                                                       |
| AINA       | Action intégrée de nutrition et alimentation (projet)                                   |
| ASARA      | Amélioration de la sécurité alimentaire et augmentation des revenus agricoles           |
| AT         | Assistance technique                                                                    |
| BAON       | Bureau d'appui à l'ordonnateur national                                                 |
| CAEM       | Centre d'accueil des enfants et des mères                                               |
| CSA        | Centre de services agricoles                                                            |
| CTD        | Collectivité territoriale décentralisée                                                 |
| CTAS       | Centre technique agro-écologique du sud                                                 |
| FIDA       | Fonds international pour le développement agricole                                      |
| FDA / FRDA | Fonds de développement agricole / Fonds régional de développement Agricole              |
| GIZ        | (Deutsche) Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit                               |
| MPAE       | Ministère auprès de la Présidence chargé de l'Agriculture et de l'Elevage               |
| MEEF       | Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie et de la Forêt                              |
| MRHP       | Ministère des Ressources Halieutiques et de la Pêche                                    |
| N&SA       | Nutrition et sécurité alimentaire                                                       |
| ONG        | Organisation non gouvernementale                                                        |
| ONN / ORN  | Office national pour la nutrition / Office régional de nutrition                        |
| OP         | Organisation de producteurs                                                             |
| PMS        | Paysans multiplicateurs de semences                                                     |
| PNAN       | Plan national d'action pour la nutrition                                                |
| PSAEP      | Programme sectoriel agriculture – élevage - pêche                                       |
| PTF        | Partenaires techniques et financiers                                                    |
| RINDRA     | Renforcement institutionnel vers le développement de la résilience agricole (programme) |
| RN/RNT     | Route nationale / Route nationale temporaire                                            |
| STD        | Services techniques déconcentrés                                                        |
| SSE        | Système de suivi-évaluation                                                             |
| S.O.       | Sans objet                                                                              |
| UCS        | Unité de coordination et de suivi                                                       |
| WASH       | Water, sanitation and hygiene                                                           |

**APPENDICE – MATRICE INDICATIVE DU CADRE LOGIQUE (POUR LA MODALITE DE PROJET)<sup>24 25</sup>**

|                          | Chaîne des résultats                                                                  | Indicateurs                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Valeurs de référence (2018)                     | Cibles (2023)                                                                                                      | Sources et moyens de vérification                                            | Hypothèses |
|--------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Objectif global : impact | Réduction de la pauvreté des populations rurales dans le Sud et Sud-est de Madagascar | <p>1. Baisse relative du taux d'insuffisance pondérale au niveau des 34 communes ciblées</p> <p>2. Proportion des ménages à score de diversité alimentaire « pauvre » au niveau des 34 communes ciblées</p> <p>3. Taux d'approvisionnement en eau potable au niveau des 34 communes ciblées</p> | <p>Baseline</p> <p>Baseline</p> <p>Baseline</p> | <p>Baisse de 15% (*)<sup>26</sup><br/>(** 1/9, 1/10)</p> <p>Baisse de 30%</p> <p>Augmentation de 40% (** 1/22)</p> | Statistiques régionales / ONN Système de suivi-évaluation du programme (SSE) |            |

<sup>24</sup> «\*\*» Indicateurs ou proxy(s) correspondant au cadre de résultats de l'UE.

<sup>25</sup> Les activités, les produits escomptés et l'ensemble des indicateurs, avec leurs cibles et leurs valeurs de référence qui figurent dans la matrice du cadre logique sont fournis à titre indicatif et peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action sans nécessiter la modification de la décision de financement. Quand il n'est pas possible de déterminer les produits d'une action, les effets intermédiaires seront présentés et les produits définis au démarrage du programme et de ses composantes. La matrice indicative du cadre logique évoluera au cours de la durée de vie de l'action: des lignes supplémentaires seront insérées pour énumérer les activités, de même que des colonnes supplémentaires pour les objectifs intermédiaires (étapes) pour les indicateurs de produits et d'effets, s'il y a lieu. Les indicateurs seront être désagregés par sexe quand il y a lieu.

<sup>26</sup> (\*) R3.1. PIN Malnutrition chronique 47,3% en 2015, cible 32% en 20119, source PND

|                                                   | Chaîne des résultats                                                                                                                 | Indicateurs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Valeurs de référence (2018)                                                                       | Cibles (2023)                                                                                                                                 | Sources et moyens de vérification    | Hypothèses                                                                |
|---------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| Objectif(s) spécifique(s) :<br>Effet(s) direct(s) | OS1 : Le développement agricole inclusif, équitable et durable est soutenu                                                           | <p>1.1 Implication effective des STD et CTD dans les processus de planification et de décision des éléments de politique de développement rural soutenus par le projet (Gouvernance locale)</p> <p>1.2. Niveau d'utilisation de matériel végétal et animal améliorés dans les communes ciblées (** 2/23) – données désagrégées par genre et âge</p> <p>1.3. Part du financement par des produits financiers nouveaux</p> | <p>Zéro</p> <p>A établir dans les régions AFAFI Sud au démarrage du programme</p> <p>Baseline</p> | <p>Les deux référentiels techniques sont validés par les STD et CTD</p> <p>Utilisation matériel végétal et animal : A préciser</p> <p>30%</p> | SSE                                  | Stabilité des conditions régionales sécuritaires, sociales et économiques |
|                                                   | OS2 : La sécurité alimentaire, la situation nutritionnelle, et la résilience aux aléas climatiques des ménages ruraux sont améliorés | 2. Niveau des pics du taux de malnutrition aigüe dans les 34 communes ciblées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Baseline                                                                                          | <10% (*) <sup>27</sup><br>(**1/10)                                                                                                            | Statistiques régionales / ONN<br>SSE |                                                                           |

<sup>27</sup> (\*) R3.2. PIN 8,5% en 2015, cible 4% en 2019, source PND

|              | Chaîne des résultats                                                                                                                           | Indicateurs                                                                                                                                                                                   | Valeurs de référence (2018) | Cibles (2023)                                                                                                                                            | Sources et moyens de vérification                                                                                                    | Hypothèses                                                                                        |
|--------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
|              | OS3 : Les chaînes de valeur inclusives dans des secteurs sélectionnés sont développées.                                                        | 3. Effectifs de ménages (avec signalisation de ceux dirigés par des femmes) appuyés ayant augmenté leurs revenus issus des filières soutenues                                                 | -                           | 50% des 16.000 ménages, pêcheurs artisanaux et opérateurs aval ont leurs revenus augmentés, dont au moins 15% de ménages dirigés par des femmes (** 1/1) | Rapports de mise en œuvre du programme                                                                                               |                                                                                                   |
| Produits OS1 | R.1.1. Les capacités des acteurs de l'appui au développement rural (agriculture, élevage, pêche, environnement) sont renforcées                | 1.1 Nombre de fonctions des STD, CTD et structures régionales existantes (CER – Cellules environnementales régionales, ...) pour lesquelles leurs capacités d'intervention ont été renforcées | 0                           | A préciser en début de programme après identification des besoins                                                                                        | SSE /<br>Rapports de mise en œuvre du programme<br>Rapports sectoriels des STD concernés. Le référentiel genre sera aussi disponible | Stabilité et disponibilité effectives des personnels concernés appuyant le Développement Agricole |
|              |                                                                                                                                                | 1.2 Nombre et qualité des dispositifs et mesures améliorés de communication et de concertation inter-acteurs mis en place                                                                     | 0                           |                                                                                                                                                          |                                                                                                                                      |                                                                                                   |
|              | R.1.2. Les référentiels techniques agro-écologiques, environnementaux, genre, gouvernance et approche participative sont élaborés et diffusés. | 1.3 Nombre de référentiels de qualité mis à disposition et effectivement utilisé par les acteurs/actrices d'appui au développement agricole / rural - données désagrégées par genre           | 0                           | 6                                                                                                                                                        |                                                                                                                                      |                                                                                                   |
|              | R.1.3. Les dispositifs de                                                                                                                      | 1.4 Nombre de partenariats mis en place en                                                                                                                                                    | 0                           | 5                                                                                                                                                        |                                                                                                                                      |                                                                                                   |



|              | Chaîne des résultats                                                                                                                        | Indicateurs                                                                                                                                | Valeurs de référence (2018) | Cibles (2023)                    | Sources et moyens de vérification                      | Hypothèses                                                     |
|--------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|----------------------------------|--------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
|              | recherche-action, de production et de diffusion de matériel végétal et animal de qualité et répondant aux enjeux climatiques sont en place. | place avec les instituts de recherche pour l'amélioration végétale et animale                                                              |                             |                                  |                                                        |                                                                |
|              |                                                                                                                                             | 1.5 Référentiel de sélection participative des variétés élaboré                                                                            | 0                           | 1<br>(** 1/8)                    |                                                        |                                                                |
|              |                                                                                                                                             | 1.6 Mécanisme de certification des semences assoupli et adapté aux zones mis en place                                                      | 0                           | 1                                |                                                        |                                                                |
|              |                                                                                                                                             | 1.7 Quantité de semences de graminées et légumineuses distribuées dans les zones agroécologiques 1 et 2 (Androy)                           | 100 T                       | > 200 T                          |                                                        |                                                                |
|              | R.1.4. Les conditions du financement rural sont améliorées.                                                                                 | 1.8 Durée moyenne d'accès aux financements FRDA raccourcie                                                                                 | Evaluation finale ASARA     | A préciser en début de programme |                                                        | Stabilité du contexte économique local des exploitations       |
|              |                                                                                                                                             | 1.9 Nombre de nouveaux produits financiers à coût modéré promus                                                                            | 0                           | > 2                              |                                                        |                                                                |
| Produits OS2 | R.2.1. Le modèle CAEM intégrant la WASH est durablement installé et opérationnel                                                            | 2.1 Nombre de sites-terroir identifiés et CAEM opérationnels (dans les 34 communes ciblées) (** 3/7)                                       | Baseline                    | 85<br>(** 2/9)                   | SSE<br>Rapports sectoriels des STD concernés (ORN/ONN) | Persistance de la bonne gouvernance locale sociale et du genre |
|              |                                                                                                                                             | 2.2 Proportion d'enfants de 0 à 5 ans suivis pour la croissance au niveau des sites-terroirs ciblés (** 3/7) données désagrégées par genre | Baseline                    | 90%<br>(** 2/9)                  |                                                        |                                                                |
|              |                                                                                                                                             | 2.3 Durée de la période de soudure                                                                                                         | 5 mois                      | 3,5 mois                         |                                                        |                                                                |
|              |                                                                                                                                             | 2.4 Augmentation du taux local d'accès à l'eau potable sur les sites-terroir                                                               | Baseline                    | 60%<br>(** 1/22)                 |                                                        |                                                                |
|              | R.2.2. Les agriculteurs                                                                                                                     | 2.5 Proportion des agriculteurs/agricultrices                                                                                              | Baseline                    | 50%, dont 10%                    | SSE                                                    | Absence de                                                     |
|              |                                                                                                                                             |                                                                                                                                            |                             |                                  |                                                        |                                                                |

|                                                                   | Chaîne des résultats                                                            | Indicateurs                                                                                                                                                                                        | Valeurs de référence (2018)                                | Cibles (2023)                                       | Sources et moyens de vérification                                                          | Hypothèses                                                                                               |
|-------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                   | utilisent des itinéraires techniques améliorés                                  | utilisant des semences, races, autres intrants ou techniques améliorés et/ou ayant diversifié leurs assolements, dont proportion de femmes chefs de ménages - données désagrégées par genre et âge |                                                            | de femmes chefs de ménage                           | Rapports sectoriels des STD concernés (Agriculture – élevage /Eau, environnement , forêts) | conditions climatiques exceptionnelles et d’aggravation des problèmes de sécurité des biens et personnes |
|                                                                   | R.2.3. Les disponibilités vivrières et maraîchères sont améliorées              | 2.6 Augmentation moyenne de la productivité agricole vivrière (valeur inter-filière)                                                                                                               | -                                                          | 20% (** 1/8)                                        |                                                                                            |                                                                                                          |
|                                                                   |                                                                                 | 2.7 Nombre de nouvelles cultures vivrières introduites ou significativement étendues                                                                                                               | -                                                          | > 4                                                 | Enquêtes ad hoc et exploitation des outils de télédétection si disponibles                 |                                                                                                          |
|                                                                   | R.2.4. Les terroirs sont aménagés et mis en valeur de façon intégrée et durable | 2.8 Superficies aménagées pour la conservation des eaux et des sols, en agro-écologie ou reboisées                                                                                                 | Baseline                                                   | 11.000 ha (** 2/6, 2/7)                             |                                                                                            |                                                                                                          |
|                                                                   |                                                                                 | 2.9 Superficies des périmètres irrigués aménagés                                                                                                                                                   |                                                            | 3.500 ha (** 2/6)                                   |                                                                                            |                                                                                                          |
|                                                                   |                                                                                 | 2.10 Part des périmètres irrigués dont l’amont a été aménagé                                                                                                                                       |                                                            | A préciser en début de programme (** 2/6, 2/7, 2/8) |                                                                                            |                                                                                                          |
|                                                                   |                                                                                 | 2.11 Augmentation des superficies cultivées                                                                                                                                                        | 0                                                          |                                                     |                                                                                            |                                                                                                          |
|                                                                   | Produits OS3                                                                    | R.3.1. L’analyse technico économique des filières à appuyer et le mapping de leurs CdV ont été réalisés                                                                                            | 3.1 Nombre de filières appuyées dans le cadre du programme | 0                                                   | ≥ 6 (dont la pêche)                                                                        |                                                                                                          |
| 3.2 Nombre de filières disposant d'études détaillées et mappings  |                                                                                 |                                                                                                                                                                                                    | 0                                                          | > 8                                                 |                                                                                            |                                                                                                          |
| R.3.2. Les mesures et dispositifs spécifiques de renforcement des |                                                                                 | 3.3 Nombre de sites d’intervention, d’infrastructures, de pirogues, d’autres équipements et de dispositif d’apprentissage                                                                          | 0                                                          | 10 sites<br>400 pirogues<br>1 dispositif            | Rapports sectoriels des STD concernés                                                      |                                                                                                          |

|  | Chaîne des résultats                                                                                                                   | Indicateurs                                                                                                                                                                  | Valeurs de référence (2018) | Cibles (2023)                             | Sources et moyens de vérification                            | Hypothèses |
|--|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|------------|
|  | capacités et d'appui direct aux acteurs des filières ont été conçus et sont opérationnels                                              | mis en place pour la filière pêche                                                                                                                                           |                             | d'apprentissage (** 2/7)                  | (Agriculture-élevage/ressources halieutiques et de la pêche) |            |
|  |                                                                                                                                        | 3.4 Nombre et qualité des groupes-cibles identifiés et des actions d'appui identifiées et mises en œuvre (fourniture d'informations, formation, intermédiation, plateformes) | 0                           | A préciser en début de programme (** 2/7) |                                                              |            |
|  |                                                                                                                                        | 3.5 Proportion de femmes chefs de ménage effectivement intégrés dans les filières appuyées par le projet (** 2/25, 3/8)                                                      | Proche de 0                 | 15 % (** 2/8)                             |                                                              |            |
|  | R.3.3. Le fonctionnement des différents maillons des chaînes de valeur appuyées est amélioré et fait l'objet d'un suivi-accompagnement | 3.6 Nombre et types d'améliorations durable du fonctionnement des chaînes de valeur réalisées                                                                                | 0                           | A préciser en début de programme          |                                                              |            |
|  |                                                                                                                                        | 3.7 Nombre des filières appuyées ayant fait l'objet d'un suivi-mapping continu                                                                                               | 0                           | ≥ 6                                       |                                                              |            |